



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**RECRUTEMENT DANS LES CORPS DES  
INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
BRANCHES D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES A et B - (Personnels des laboratoires)**  
Arrêté du 17/03/2016 paru au J.O du 26 mars 2016  
**CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE et de  
FORMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2016**

**LES INSCRIPTIONS ONT LIEU sur internet: du 30 mars 2016 à partir de 12 heures  
au 27 avril 2016 à 12 heures**

**-SONT OUVERTS-**

dans la branche **BAP A et B** pour l'académie de STRASBOURG – Rectorat (**affectation en  
établissement scolaire**), les concours ITRF suivants:

CORPS	Catégorie du Corps	BRANCHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET SPECIALITE	NATURE DU CONCOURS ET POSTES
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE et de FORMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE Ech. 5</b>	C	<b>BAP B</b> (Sciences chimiques Sciences des matériaux) <b>PREPARATEUR en SCIENCES PHYSIQUES et CHIMIE.</b>	<b>CONCOURS EXTERNE</b> 2 postes en EPLE  <b>CONCOURS INTERNE</b> - 1 poste en EPLE
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE et de FORMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE Ech. 5</b>	C	<b>BAP A</b> (Sciences du vivant) <b>PREPARATEUR en S.V.T et BIOTECHNOLOGIE</b>	<b>CONCOURS EXTERNE</b> - 1 poste en EPLE  <b>CONCOURS INTERNE</b> - 1 poste en EPLE

**Rectorat**

Direction des  
examens et concours

DEC 1  
Bureau 202

Courriel.

Ce.examens-concours@ac-  
strasbourg.fr

Adresse postale

6 rue de la Toussaint 67975  
Strasbourg Cedex 9

Tél : 03.88.23.37.23

Fax : 03.88.23.38.02

www.ac-strasbourg.fr

**Epreuve d'admissibilité** : épreuve écrite de deux heures.

**Epreuve d'admission** : comprend une épreuve professionnelle suivie d'une épreuve orale.

**PROCEDURES D'INSCRIPTION**

**VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE**

- par INTERNET SUR LE SITE SUIVANT adresse :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

(RUBRIQUES : RESSOURCES HUMAINES / Concours- ITRF/ s'inscrire)

**LIEN DIRECT: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>**

Le dossier d'inscription doit être imprimé à partir du site d'inscription.

L'attention des candidats est appelée en ce qui concerne la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers de candidature en recommandé simple (le cachet de la poste faisant foi) aux *centres organisateurs correspondants*, dont l'adresse figure sur la première page des dossiers.

(Tout dossier d'inscription déposé ou expédié après la date limite entraînera le rejet de la demande d'inscription.)

**NOTE IMPORTANTE** : les candidats devront aussi se connecter sur le site internet dédié **pour toutes les phases** après l'inscription: dossier de candidat et suivi de candidature (convoc. pièces justificatives- confirmations de participation – saisie C.V et lettre) - résultats - **et veiller régulièrement aux éventuelles informations envoyées sur la messagerie qu'ils auront indiquée lors de leur inscription.**

**Adresse web pour le suivi de candidature:**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**En cas de problèmes techniques d'inscriptions, les candidats doivent exclusivement se retourner sur le support technique ci-dessous (accessible également via la rubrique **Contact et assistance**) :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23691/service-d-assistance-technique-a-l-inscription.html>

(sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>)

Rubrique: itrf/ s'inscrire / assistance technique)

CONDITIONS A REMPLIR et INFORMATIONS

## **B) CONDITIONS A REMPLIR.**

1°) Conditions générales : *notamment* :

-jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions,  
-se trouver en position régulière au regard du code du service national,  
-remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,  
-remplir les conditions de diplôme prévues par les statuts , sauf pour les mères ou pères d'au moins trois enfants,

2°) Conditions de diplôme et conditions particulières (propres à chacun des concours) :

-----  
L'ensemble des conditions requises à l'inscription aux concours de droit commun externe et interne est disponible sur le site internet:

## **C) MODALITES DE RECRUTEMENT**

Le recrutement se déroule en **deux phases** : une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

**Rappel** : les candidats devront se connecter sur le site internet dédié pour toutes les phases : inscription – dossier de candidat, suivi de candidature et résultats-

## **D) NATURE DES EPREUVES**

La nature des épreuves d'admissibilité et d'admission est disponible sur le site internet :

CONCOURS INTERNE ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION : ( Ech. 5)

- ADMISSIBILITE : **Ecrit**
- ADMISSION : **Epreuve professionnelle et épreuve orale.**

Document non contractuel :

CES INFORMATIONS RELATIVES AU CONDITIONS ET AUX EPREUVES SONT MISES A JOUR SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.